

DATE DE PUBLICATION : 22 octobre 2012

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS
DE M. LE GOUVERNEUR DE LA BANQUE DE FRANCE**

DR n° 2012-12

du 19 octobre 2012

Organisation de la direction générale des Études et des Relations internationales

Sections : 0.2.1, 4.1.

LE GOUVERNEUR DE LA BANQUE DE FRANCE

Vu la décision n° 2012-09 relative à l'organisation du Secrétariat général

DÉCIDE

Article 1^{er} : La direction de projet Cité de l'Économie et de la Monnaie, au Secrétariat général, est rattachée à la direction générale des Études et des Relations internationales.

Article 2 : La direction générale des Études et des Relations internationales comprend :

- le Cabinet de la direction générale des Études et des Relations internationales,
- le Laboratoire logistique (LABOLOG),
- la direction des Études et des Relations internationales et européennes (DERIE), qui regroupe :
 - le service des Relations européennes (SRE),
 - le service des Relations monétaires internationales (SERMI),
 - le service d'Études macroéconomiques et de Synthèses internationales (SEMSI),
 - le service de la Zone franc et du Financement du développement (COMOZOF),
 - le service d'Appui à la préparation des réunions internationales et européennes (SAPRIE),
- la direction de la Conjoncture et des Prévisions macroéconomiques (DCPM), qui regroupe :
 - le service du Diagnostic conjoncturel (DIACONJ),
 - le service d'Études macroéconomiques et de Prévision (SEMAP),
 - le service d'Étude des politiques de finances publiques (FIPU),
- la direction des Études monétaires et financières (DEMFI), qui regroupe :
 - le service d'Étude sur la politique monétaire (POMONE),
 - le service de Recherche en économie financière (RECFIN),
 - la Fondation pour la Recherche en économie financière et bancaire,

- la direction des Études microéconomiques et structurelles (DEMS), qui regroupe :
 - le service des Analyses microéconomiques (SAMIC),
 - le service d'Étude sur la compétitivité et les échanges extérieurs (SEC2E),
 - le service d'Étude des politiques structurelles (SEPS),
- la direction de la Coopération extérieure (DCE), qui regroupe :
 - l'Institut bancaire et financier international (IBFI),
 - le service de la Coopération extérieure et des Détachements à l'étranger (SCEDE),
 - le service de la gestion des Missions à l'étranger (SGME).
- la direction de projet Cité de l'Économie et de la Monnaie, qui regroupe :
 - le service des Contenus pédagogiques et muséographiques,
 - le service des Moyens administratifs, techniques et financiers.

Article 3 : Cabinet

Le Cabinet gère les moyens humains, financiers et matériels de la direction générale. Il est en charge de la gestion administrative des agents, de la formation, du budget, de la comptabilité analytique, du contrôle de gestion, de la communication interne et des relations sociales. Le Cabinet instruit également les dossiers d'aménagements immobiliers, de sécurité des locaux, des risques et de coordination informatique.

Article 4 : Laboratoire logistique

Le Laboratoire logistique assiste les chercheurs en matière documentaire (recherche, veille...) et informatique (logiciels spécifiques, parc et réseau informatiques...); il prend en charge l'organisation logistique des séminaires, *workshops* et colloques organisés par la DGEI.

Article 5 : Direction des Études et des Relations internationales et européennes

5.1 : Le service des Relations européennes est en charge de la coordination de la préparation et du suivi des réunions du Conseil des gouverneurs de la BCE et d'autres instances européennes. Il réalise des études sur les questions institutionnelles européennes et assure le suivi macroéconomique des nouveaux États membres et de la convergence au sein de l'Union Européenne.

5.2 : Le service des Relations monétaires internationales prépare et coordonne les réunions internationales auxquelles participent les autorités de la Banque (FMI, BRI, G7, G10, G20, instances de coordination du SEBC sur les questions internationales...). Il suit les questions liées à l'architecture financière internationale, assure le suivi macroéconomique et financier des principales économies émergentes (hors Pays d'Europe centrale et orientale – PECO) et réalise des travaux d'études et de recherche sur les sujets monétaires et financiers internationaux, ainsi que sur les économies émergentes.

5.3 : Le service d'Études macroéconomiques et de Synthèses internationales est en charge de l'analyse macroéconomique de l'environnement international de la zone euro. Ceci comporte le suivi conjoncturel des économies industrialisées hors zone euro, la réalisation de prévisions et l'analyse de scénarios, mais également des analyses approfondies des interactions macroéconomiques et financières au niveau mondial, ainsi que des travaux de recherche en macroéconomie internationale.

5.4 : Le service de la Zone franc et du Financement du développement est en charge du secrétariat du Comité monétaire de la Zone franc (rédaction du rapport annuel de la Zone franc, organisation des réunions des ministres des Finances, préparation des Conseils d'administration des trois banques centrales). Il assure l'expertise et conduit des études sur le financement et la stabilité monétaire et financière des pays en développement, notamment en Afrique.

5.5 : Le service d'Appui à la préparation des réunions internationales et européennes a pour responsabilité le traitement logistique de la préparation des réunions internationales (suivi du calendrier, diffusion et archivage des documents sous Arche, préparation des dossiers physiques, et organisation matérielle des réunions de préparation). Il est en charge de la gestion et de l'évolution fonctionnelle des applications Arche et Noé et plus généralement des systèmes d'information liés à l'activité de coordination de la DERIE.

Article 6 : Direction de la Conjoncture et des Prévisions macroéconomiques

6.1 : Le service du Diagnostic conjoncturel a pour principales responsabilités d'élaborer le diagnostic conjoncturel et les prévisions de croissance à très court terme pour la zone euro et ses pays membres. Pour ce périmètre géographique, il réalise également des analyses sur l'évolution économique et des études comparatives sur les pays.

6.2 : Le service d'Études macroéconomiques et de Prévision est en charge du diagnostic macroéconomique à moyen terme sur l'économie française et la zone euro prise dans son ensemble. Sa mission principale est de participer aux exercices de prévision macroéconomique d'ensemble et aux prévisions détaillées de l'inflation (France et zone euro).

6.3 : Le service d'Étude des politiques de finances publiques a pour mission le suivi conjoncturel et l'analyse des finances publiques de la France et des pays de la zone euro. Il effectue des prévisions détaillées des comptes publics français dans le cadre de l'Eurosystème et élabore des diagnostics et des études sur l'impact macroéconomique des finances publiques ainsi que sur les aspects structurels en matière de fiscalité et de dépenses publiques.

Article 7 : Direction des Études monétaires et financières

7.1 : Le service d'Étude sur la politique monétaire contribue à l'expertise de la Banque sur les questions de politique monétaire en réalisant des travaux d'étude et de recherche et en rédigeant des éléments d'intervention et d'analyse pour le gouvernement de la Banque, notamment dans le cadre de la préparation du Conseil des gouverneurs de la BCE et des réunions monétaires internationales (BRI, FMI, OCDE). Ces travaux ont vocation à être publiés sous la forme de documents de travail de la Banque de France ou d'articles dans des revues académiques de standard international et à être présentés dans des colloques et conférences.

7.2 : Le service de Recherche en économie financière réalise des travaux d'étude et de recherche en finance et en économie financière afin d'alimenter les réflexions du gouvernement de la Banque. Il rédige des éléments d'intervention et d'analyse dans le cadre de la préparation du Conseil des gouverneurs de la BCE et des réunions internationales (BRI, FMI, OCDE). Il contribue au développement du renom et de la présence scientifiques de la Banque par la publication de documents de travail de la Banque de France ou d'articles dans les revues de standard international ainsi que par des présentations dans des colloques et conférences.

7.3 : La Fondation assure la fonction de mécénat de la Banque de France en faveur de la recherche en économie monétaire, financière et bancaire. Elle stimule la recherche en finançant chaque année des projets de recherche portant sur les domaines-clés pour les banques centrales. Elle œuvre également pour une meilleure synergie entre la communauté de la recherche et la Banque de France par son programme de chercheurs-invités et ses nombreuses subventions. Elle assure enfin une promotion de la recherche en France via l'octroi d'un prix de thèse, délivré conjointement avec l'Association Française de Science Économique, et de prix « jeunes chercheurs » destinés à favoriser les activités de recherche via le rachat d'heures d'enseignement.

Article 8 : Direction des Études microéconomiques et structurelles

8.1 : Le service des Analyses microéconomiques a pour mission de mener des études quantitatives sur données individuelles de ménages et d'entreprises afin d'alimenter les réflexions du Gouvernement de la Banque dans le cadre de la préparation de la politique monétaire et de contribuer à la notoriété de la Banque via des recherches de qualité et des publications dans les revues de premier rang.

8.2 : Le service d'Étude sur la compétitivité et les échanges extérieurs est en charge de l'analyse des performances compétitives de l'économie française relativement aux autres pays industrialisés. Il est aussi responsable du suivi des aspects structurels de la mondialisation des échanges. Il mobilise son expertise pour la préparation des rendez-vous institutionnels des autorités de la Banque, en particulier des réunions nationales et internationales. Il participe à la présence au meilleur niveau de la Banque de France dans la recherche en économie internationale.

8.3 : Le service d'Étude des politiques structurelles participe à l'analyse des conséquences macroéconomiques des réformes structurelles, en France et dans la zone euro. Les études menées portent essentiellement sur les réformes fiscales et réglementaires, les déterminants de long terme de la croissance, et les politiques économiques favorisant le développement durable et la lutte contre le changement climatique. Il contribue activement aux réflexions des autorités monétaires et à la renommée scientifique de la Banque par la recherche.

Article 9 : Direction de la Coopération extérieure

9.1 : La mission de l'Institut bancaire et financier international consiste à mettre en œuvre et organiser des formations destinées à des responsables et des cadres de banques centrales étrangères ou d'organismes de supervision bancaire. Les actions de l'IBFI peuvent prendre la forme de séminaires en France ou à l'étranger ou de visites d'étude de délégations étrangères.

9.2 : Le service de la Coopération extérieure et des Détachements à l'étranger est en charge des relations avec les administrations françaises et les institutions financières internationales impliquées dans la préparation et la mise en place avec la Banque de France d'actions de coopération, d'assistance technique ou de détachement à l'étranger. Le service est responsable de l'instruction des dossiers, de la préparation des décisions et du suivi des détachements.

9.3 : Le service de la gestion des Missions à l'étranger est chargé de la gestion administrative des agents détachés à l'étranger pour une longue durée, ainsi que de la gestion de l'ensemble des interventions liées à l'assistance technique extérieure et à la coopération avec l'étranger.

Article 10 : Direction de projet Cité de l'Économie et de la Monnaie (CEM)

10.1 : Le projet de Cité de l'Économie et de la Monnaie vise à la création d'un espace muséal dédié à la pédagogie économique, monétaire et financière et à la mise en valeur d'éléments du patrimoine de la Banque de France liés à la monnaie et à la finance. La direction de projet est chargée des travaux préparatoires à l'ouverture de la Cité, y compris ses préfigurations (expositions tests, notamment) et les partenariats noués avec les instances extérieures. Elle coordonne les travaux des différents experts concernés, de la Banque et de l'extérieur, en matière architecturale et en matière de contenu muséographique.

10.2 : Le service des Contenus pédagogiques et muséographiques (SECOM) est chargé de préparer, en liaison avec les prestataires concernés, l'ensemble des dispositifs d'exposition de la future Cité (exposition permanente, premières expositions temporaires, contenus web ...). Il coordonne aussi, à cette fin, les activités du Conseil scientifique et des groupes d'experts Banque de France et extérieurs en charge de conseiller l'équipe projet sur les contenus de la CEM. Il prépare l'offre pédagogique de la CEM à l'intention de ses différents publics, notamment des publics scolaires.

10.3 : Le service des Moyens administratifs, techniques et financiers (SEMAF) a pour mission de préparer l'ensemble des moyens qui permettront à la CEM de déployer ses activités muséales et pédagogiques, notamment -et en liaison avec les directions concernées de la Banque de France- les ressources humaines et financières, les infrastructures immobilières et informatiques (dont l'infrastructure web), le centre de ressources pédagogiques et le suivi des passations de marchés afférentes.

Article 11 : La présente décision modifie la décision réglementaire n° 2012-09 du 24 juillet 2012 et abroge les décisions réglementaires n° 2010-04 du 9 avril 2010 et n° 2010-10 du 14 juin 2010. Elle prend effet la date de sa publication au *Registre de publication officiel de la Banque de France*.

Le gouverneur,

Christian NOYER